

## MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 31 mars 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de la guerre,  
Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décret:

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, aux titulaires dont les noms suivent:

Lieutenant-colonel Maurice Dutheil de La Roche, à titre posthume.

MM. Maurice Didier, à titre posthume.

Jean Evesque, à titre posthume.

Mme Simone Hainault.

MM. Maurice Henry.

Jean Le Roux.

Jean de la Ola.

Général Paul-Arsène-Gérard Devinck.

Général Henry-François Coudreaux.

Général Henry Navarre.

Colonel Marcel-Eugène Girard, dit « Moreau ».

Colonel Louis Villeneuve.

Colonel Maurice Redon.

Colonel Lafond, dit « Verneuil ».

Lieutenant-colonel Robert Poirier.

Lieutenant-colonel Paul-André Hucher.

Lieutenant-colonel Henry-Charles-Paul Masson.

Lieutenant-colonel Jean-Louis du Temple de Rougemont.

Lieutenant-colonel Jean Chanton.

Lieutenant-colonel Jean-Ursin-Maximilius-Marie de Soller de Chezelles.

Lieutenant-colonel Félix Ralby.

Commandant Paul Fortier.

Commandant Pocey-Sanchou.

Commandant André Arnould.

Commandant Alexandre Levine.

Commandant Raymond Lodewyck-Libessart.

Capitaine d'escadron Frédéric-Alfred Puget.

Commandant Aurélien Avisse.

Capitaine Cyprien-Roger Rivière, dit « Lé sage ».

Capitaine Albert-Henri Tardivat.

Capitaine Marcel Vivien.

Capitaine Jean-Gilbert Paris.

Capitaine Léon-Joseph Salesse.

Médecin capitaine Jean-François Donato.

Médecin capitaine Lazar Jancovici.

Capitaine Victor Veniel.

Capitaine Edouard Vindry.

Capitaine Auguste Lamousse.

Capitaine Henri Pachis.

Capitaine Louis Bouzat.

Lieutenant Roger Dard.

Lieutenant Pierre-Octave Frichet.

Lieutenant Jean-Ernest Gouiller.

Lieutenant Charles Josa.

Lieutenant Henri-Joseph-Jean Ricordeau.

Lieutenant Étienne-Luc Tabuteau.

Sous-lieutenant Gaston-Louis Préaux.

Sous-lieutenant Harold Rovella.

MM. Georges Brutelle.

René Blano.

Georges Brland.

Joseph Baham.

Charles Gobinot.

Georges Guillemin.

Adrien Louis.

Gaston Meriguet.

Paul Muffragi.

Ferdinand-Louis Paloc.

Jean Pradier.

MM. Claude Vaillot.  
 André Vellay.  
 Paul Viret.  
 Georges Vollant.  
 Stanislas Irawski. *Rephonse dit anche*  
 René Sicre.  
 Robert Ragache.  
 Georges Ahier.  
 Sandeyron.  
 Antoine Cantoni.  
 Paul Touret.  
 Sergeant Pierre Tromeur.  
 Mme Marie-Rose Zerling.  
 Nicole Lebon.  
 M. Maurice Blum.  
 Mme Jacqueline Girard.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 31 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:  
 Le président du conseil des ministres,  
 PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,  
 PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 31 mars 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de la guerre,  
 Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 février 1944, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décret:

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

Mme Madeleine Dreyfus.

Mme Odette Bouscaren.

Mme Anna Aloui.

Capitaine Georges Loinger.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 31 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:  
 Le président du conseil des ministres,  
 PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,  
 PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 31 mars 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de la guerre,  
 Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décret:

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée à la ville de Brest.

Art. 2. — La médaille de la Résistance française est décernée à la commune de Marsoué (Haute-Garonne).

Art. 3. — La médaille de la Résistance française est décernée à la commune de Tavaux (Aisne).

Art. 4. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 31 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:  
 Le président du conseil des ministres,  
 PAUL RAMADIER.

Le ministre de la guerre,  
 PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 31 mars 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de la guerre,  
 Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décret:

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, à:

Mme Renée-Cécile-Pauline Gaudeffroy (à titre posthume).

M. Georges Grégoire Garel.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 31 mars 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:  
 Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Décret du 31 mars 1947 portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Le Président de la République,

Sur la proposition du ministre de la guerre,  
 Vu l'ordonnance n° 42 du 9 février 1943, instituant une médaille de la Résistance française;

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944, relative à l'attribution de la médaille de la Résistance française;

Vu l'avis de la commission de la médaille de la Résistance française,

Décret:

Art. 1<sup>er</sup>. — La médaille de la Résistance française est décernée, avec rosette, à:

Colonel Claude Monod (à titre posthume).

Général Léon-Jean Chappuis. *Ces Frères Huet.*

Lieutenant-colonel Jacques-Serge Adam.

Capitaine de vaisseau Paul-François Galleret.

Capitaine Mantout.

Capitaine Charles Bour.

Capitaine René Veuve.

Lieutenant Louis Gahou.

Médecin lieutenant Maurice-Marcel-Marie Planquier.

MM. Olivier Harty de Pierrebourg.

Emmanuel-Hippolyte-Henri Moulier.

François Neuville.

Victor Chatenay.

Gaston Savoureys.

William Savy.

Yves Milon.

Henri Guillemin.

Quartier maître Louis Cabellan.

M. Urbain-Amédée Marlet.  
 Jacques Lechard.  
 Henri de Buffet.  
 Alexandre Tuffery.  
 Pierre Dreau.  
 Emile Alquier.  
 Pierre Fontaine.  
 Jean Monge.  
 Georges Armand.  
 Antoine-Paul Roess.  
 Marcel Catherine.  
 Gilbert Devez.  
 Gaston Havard.  
 Claude Horowicz.  
 Jean Lejeune.  
 Jacques Dambord.  
 Alcide Thiry.  
 Michel-André Menu.  
 Paul Poussou.  
 le docteur Jean-Antoine-Théophile Gras-sard.

Art. 22. — La médaille de la Résistance française est décernée à:  
 lieutenant Marcel Crespin (à titre posthume).  
 Mme Marguerite Leroy, mère d'Alain de Mure, en religion.

Mme Marcelle Bayerez.  
 Madelaine de Gaulle. *Mme Auguste Boisn à T.P.*  
 M. André Weill-Davies.  
 Francis Vals.  
 Lucien Milbau.  
 Olivier Soula.  
 Marian Jaroszyk.  
 Jean Merchadou.  
 Paul Wiltzer.  
 Henri Demaille.  
 Capitaine Placet.  
 Capitaine Jacques-Pierre Gaucher.  
 Capitaine Emile-Mathieu Roubieff.  
 Lieutenant Albert Thevenot.

Art. 21. — La médaille de la Résistance angevine est décernée à:  
 M. Maxime-Roger Voisseaux.  
 Jean-Claudius Bonnet.  
 François-Marie-Auguste Gabelli.  
 Léon Morenon.  
 Louis Verrier.  
 Méérinaire capitaine Roger Robert.

Art. 25. — La médaille de la Résistance angevine est décernée à:  
 Astier (à titre posthume).  
 Valentine de Nadillac.

M. Jacques Cahen-Delabre.  
 Jean de Nebchay.  
 Daniel Apert.  
 Simon Goldenberg.  
 Jean Dupire.  
 Yves Cantin.  
 René Gaveriaux.  
 Colonel Paul-André Campana. *Zub. Jo 4-6-48*  
 Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe Roger Courcoux.  
 chef de bataillon Christophe Mangeot.  
 chef de bataillon Léon-René-Léonor Frémont.  
 médecins auxiliaires Charles-Joseph Bourges, Louis Guy.  
 Lieutenant André-Charles Gallas.  
 Lieutenant Paul Mélines.  
 Lieutenant René-Jacques Pourcel.  
 Lieutenant Guy Pineau.  
 Lieutenant André-Marcel Clerc.  
 aspirant Michel-Louis-André Genin.  
 adjudant Louis Mamies.

Adjudant Maurice-Léon-Louis Goudenove.  
 Jaréchal des logis chef René Charbonnot.  
 Lieutenant Henri Gillard.  
 Art. 26. — La médaille de la Résistance angevine est décernée à:  
 Mme Jeanne-Marguerite Thomas.  
 Lieutenant Jacques Ulka.  
 Lieutenant Yves Fournis.  
 M. Robert-Oswald-Louis-Eugène Fawtier.  
 André Dozière.  
 Henri Bernard.  
 Jean Volvey.  
 Charles-Jules Sidler.

MM. Jean Laurent.  
 Othon Keller.  
 Constant Schenkel.  
 Louis Le Perff.  
 André Legrand.  
 Louis-Emile Mandin.  
 René Séchéral.  
 Jean Hecht.

Art. 27. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

M. Paul Schiff (à titre posthume).  
 Mme Gisèle Stumm.  
 Mme Caroline-Hersilie-Éléonore Vacher.  
 Mmes Pénélope Royall.  
 Madelaine Bazinet.  
 Marie-Louise Mandin.  
 Suzanne Pierre.  
 Jeanne Cuisinier.  
 May Barreau.  
 Mme Jeanne Thil, en religion « sœur Cécile ».  
 Mme Marthe Levy.  
 MM. Jean Duval.  
 Robert Lajenne.  
 Victor Weyler.

Art. 28. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

Mme Raymond Dumont-Guillemet.  
 Jeanne Goyet.  
 Boutefroy.  
 MM. Louis Brunot.  
 Charles Canale.  
 Marcel Prenant.  
 René Benayoun.  
 Léon-Marcel Micaux.  
 Fernand Henry.  
 Intendant militaire de 3<sup>e</sup> classe Ferdinand Bunel.  
 Capitaine Paul Guibert.  
 Adjudant-chef Joseph-François Flahaut.

Art. 29. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

M. Roger Mano (à titre posthume).  
 Mme Marie-Cathérine Severini, née Poli.  
 MM. Louis Gablin.  
 Léon Cayot.

Charles Marchal. *Zub. Jo 4-6-48*  
 René BIZAT.

Art. 30. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

MM. Jean-André-Napoléon Nicoli (à titre posthume).  
 Dominique Vincetti (à titre posthume).  
 Jean-Baptiste Giacomoni (à titre posthume).  
 André-Antoine-Joseph Giusti (à titre posthume).

Jean Léandri (à titre posthume).  
 Lucien Luciani (à titre posthume).  
 César Mameilli (à titre posthume).  
 Paul Millelli (à titre posthume).  
 Jules Mondoloni (à titre posthume).  
 Marcel Nicolai (à titre posthume).  
 Gérard de Castelli.

Laurent-Dominique Preziosi.  
 Paul-Hyacinthe Arrighi.  
 Simon-Charles Andrei.  
 Nonce-Antoine Bénicelli.  
 Roger-Louis Doudon.

Maurice-Raymond Choury.  
 Raoul Benigni.  
 Dominique Luechini.

Etienne-Louis Micheli.  
 Dominique Poll.  
 Simon-Jean Vinciguerra.

Noël Agostini.  
 Jacques-Philippe Albertini.  
 Jean-Baptiste Battesti.

Jean-Philippe Bessière.  
 Charles Bonafedi.  
 Jérôme Bonaldi.  
 François Carli.

Marc-Aurèle Casoni.  
 Antoine-Félix-Barthélémy-Padoue Colonna  
 d'Istria.

Jean-François-Joseph Costa.  
 François-Antoine Cucchi.  
 Sébastien Bozzi.

MM. Georges-Pierre Canavaggio.  
 André Carli.

Pierre-Paul Casale. *→*

Henri-Louis Cordoliani.

Auge-François Leoncini.

Pierre Colombani.

Jean Dominiel.

Charles-Félix Filippi.

Pierre-Félix Flori.

Noël Franchini.

Eugène-Marie-Jules Galier.

Antoine-Marie-Félicien Giantini.

Jacques-Simon Grimaldi. *→*

Fénelon Guerrini.

Charles-Dominique Guidicelli.

Pierre-Baptiste Innocenzi.

Raymond-Jacques Lenzi.

Louis Leandri. *→*

Dominique-Félicien Marchi.

Aloysius-Victor-Constantin Malandri.

Jean-Marie-Martin Mariani.

Pierre-Toussaint Micelli. *+*

Pierre-Jean Micelli.

Pierre-Jean Milanini.

Paul-François Micelli. *→* *Voir dans*

Ange-Dominique Morelli.

Dominique-Antoine Niclaf.

Paul-François Paganucci.

Joseph-Marie Pancrazi.

Jacques-Sauveur Petignani.

Auge-Pieri.

Augusto Salvadori.

Charles-Jérôme Santarelli.

Marius-Xavier Scabbonchi.

Simon-Pierre Simonpietri.

Antoine-Félix Strahoni.

François-Marie Stefannaggi.

Joseph Tassistro.

Joseph-Pascal Tramont.

Joseph Versini.

Ange-Pancrace Vittori.

François Vittori.

Simon Zonza.

Art. 31. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

M. Jacques Martelli (à titre posthume).

Chef de bataillon André-Jean Rochard.

Chef de bataillon Joseph Aliensi.

Capitaine Jean Luciani.

Capitaine Georges Simeoni.

Lieutenant Jean-Baptiste Luciani.

Mélieutenant Ange-Francis Chiaramonti.

Sous-lieutenant Pierre-François Fratelli.

Art. 32. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

Colonel Ginas.

Colonel Lejeune dit Bastien.

MM. Georges Ulmer.

Claude Bourdet.

Maurice Berlin-Chevance.

Guillain de Bonoville.

Leisten-Schneider dit Carré.

Jacques Hertz.

Alban-Vistel.

Georges Rebattet dit « Cheval ».

Jacques Mantoux.

Art. 33. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

Second-maître Léon-Camille Paul.

M. Lucien Martin.

Médecin commandant Pierre Muller.

Art. 34. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

MM. Jean-Pierre Levy.

Jacques Baumel.

Auguste Schmidt.

Chef de bataillon Yves Le Negarat.

Capitaine René-Louis Schaller.

Art. 35. — La médaille de la Résistance française est décernée à:

MM. Michel Telch.

Marius Baily.

Bernard Tacteur de Montrosier.

Liger.